

Droit qu ouvre mon attestation de salaires

Par scap05, le 14/05/2008 à 23:27

embauché depuis trois ans et ayant fais mes preuves I entreprise m a fait des promesses éffectuées en janvier mais ne devait etres mises en application qu en mars entre temps le directeur à démissionné mais j ai une attestation au montant du salaire net daté de janvier la nouvelle direction à t elle le droit de ne pas faire valoir mon augementation et ma promotion sachant que je suis responsable du chantier en electricité depuis le 2 janvier avec deux gars sous mes ordres et si oui a quel titre sinon comment doit-jeme retourner sachant qu il y a un ce et un syndic au saint de cette grosse entreprise merci